

The background of the slide features a detailed, grayscale image of classical architectural elements, including columns and ornate capitals, creating a sense of a grand, historical setting.

Le regard du juriste sur le PCN : un compte peut-il « créer » la légalité d'une transaction?

Alain Steichen

Professeur associé à l'Université du Luxembourg

BSP BONN STEICHEN & PARTNERS

Introduction

La comptabilité et le droit

- La comptabilité : algèbre du droit
- Le droit : formulation juridique la comptabilité?

Exemples

- Le compte 115 « Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (Capital contribution)
- Le compte 195 : les dettes de leasing financier
- Les actions préférentielles à maturité courte

La conclusion anticipée

Auguste Albert Prudent Detœuf « *Propos d'O.L. Barenton, confiseur, ancien élève de l'École polytechnique* »

- « Le comptable se figure qu'il dirige la maison, parce qu'il fait les comptes. Il est probable que le phare qui éclaire la route se figure qu'il conduit l'automobile. »

Le PCN formalise sur le plan des comptes les opérations juridiques; la réciproque n'est cependant pas vraie

- La comptabilité générale recense d'un point de vue financier la situation financière d'une entreprise (bilan) et son évolution (compte de résultat)
→ un droit de superposition
- Les opérations juridiques sont le matériau brut de comptabilité

Exemples

Peut-on augmenter le capital social sans émission d'actions ou augmentation de la valeur nominale des actions existantes?

Peut-on augmenter la prime d'émission sans actions?

S'agit-il d'une libéralité?

Qu'est-ce qu'un apport au sens juridique?

Le PCN s'aligne ici sur le droit mais ne crée pas la légalité de l'apport non rémunéré formellement

Compte 115

Les loyers dus dans le futur constituent-ils une dette dès à présent?

Lien du compte 195 avec l'actif du bilan

Le PCN s'écarte du droit : principe de la comptabilisation d'après la substance de la transaction; principe d'image fidèle

Le PCN joue son rôle mais ne crée pas le droit

Compte 195

Inscrit à l'exigible ?

Partie du capital social en droit?

La comptabilité joue son rôle mais ne change pas l'analyse juridique du titre

Actions préférentielles à maturité courte

Le PCN s'inscrit dans une logique propre à la comptabilité (I)

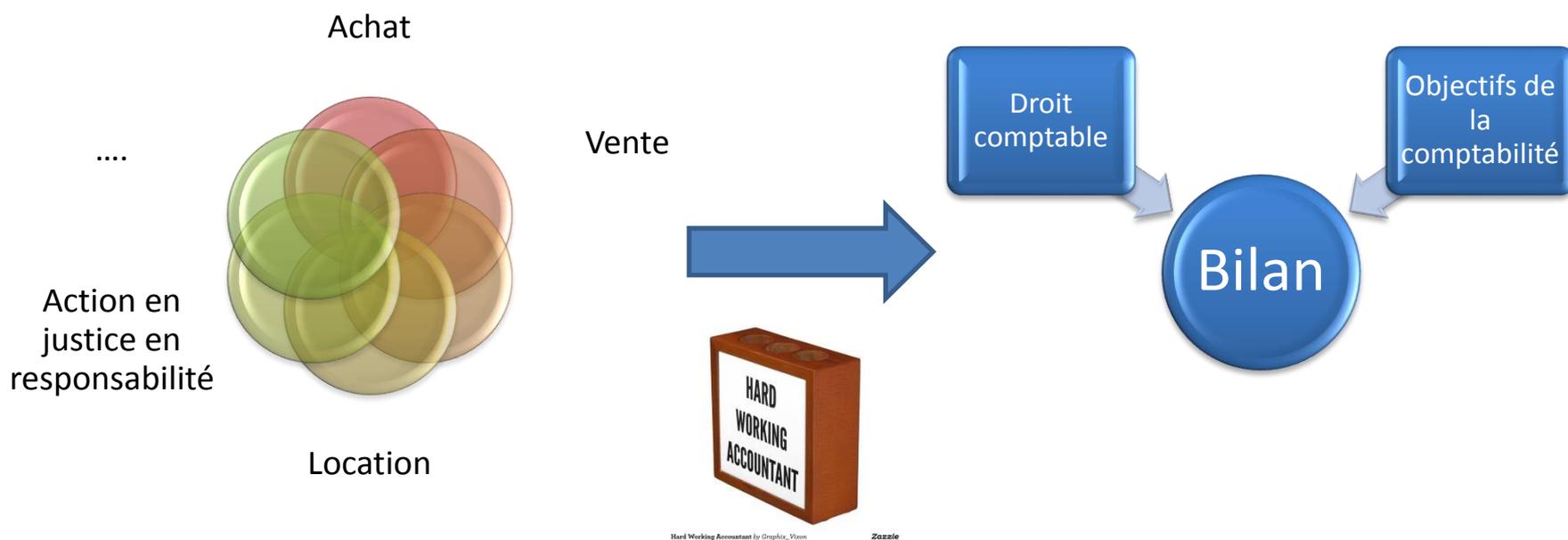
Article 12 C.com.:

- « La teneur et la présentation d'un plan comptable minimum normalisé sont déterminés par un règlement grand-ducal qui définit le contenu et le mode de fonctionnement des comptes repris au plan comptable minimum normalisé »

La place du règlement grand-ducal dans la « création » du droit

- Le règlement ne peut contredire la loi; celle-ci ne peut contredire les directives comptables communautaires
- Code de commerce, loi de 1915, loi sur le RCS

Le PCN s'inscrit dans une logique propre à la comptabilité (II)



Le PCN ne crée pas le droit, mais est nécessaire au droit

Pour qualifier une situation donnée

- Dividende fictif
- Rachat d'actions
- Réserve légale
- Insolvabilité (du moins à l'étranger)
-